

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir à l'international****E200**

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement UE 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 modifié de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le règlement UE n°717/2014 modifié de la Commission Européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1115-1, L.1511-1 et suivants, L.1611-4, L.4221-1, L.4251-13,
- VU** le code du commerce et notamment l'article L.710-1,
- VU** le code du service national et notamment les articles L120-1 et L122-1 et suivants, et les textes d'application subséquents,
- VU** la loi n°2000-242 du 14 mars 2000 relative aux volontariats civils,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre Business France et l'Etat,
- VU** l'accord de coopération entre Régions de France et Business France conclu le 29 septembre 2016,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif V.I.E Pays de la Loire, le règlement d'intervention relatif au dispositif Emploi export Pays de la Loire ainsi que la convention type relative au dispositif Emploi Export Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 relative à la convention 2023_09072 entre la Région de Pays de la Loire et l'ONG ACTED approuvant l'aide d'urgence en faveur de la Libye pour soutenir les populations victimes des inondations à Derna,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1/ Ancrer durablement l'export dans la stratégie de développement des entreprises ligériennes

D'APPROUVER

les modifications des règlements d'intervention « Performance Export »; « Emploi Export » et « V.I.E Pays de la Loire » présentés respectivement en annexe 1, 2, 3,

D'APPROUVER

les termes de la convention type au titre du dispositif V.I.E Pays de la Loire présentée en annexe 4,

Dispositif Emploi Export Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise B.R.C (44 – BOUAYE),

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux de 30 000 € à l'entreprise Domaine DELAUNAY (44 – LE LOROUX BOTTEREAU),

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 13 312 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux de 26 624 € à l'entreprise FERRAND DECORATION (53 – TORCE VIVIERS EN CHARNIE),

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise KOKIRIKI (44 – PONTCHATEAU),

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 12 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux de 24 000 € à l'entreprise PLASTITEMPLE SN (49 – ECOUFLANT),

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise BIRDYFISH (44 – SAINT HERBLAIN),

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 85 312 €,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la Commission permanente du 22 septembre 2023,

Dispositif VIE Pays de la Loire

D'APPROUVER

les termes de l'avenant à la convention conclue entre la Région des Pays de la Loire et la CCI Pays de la Loire relative à la mise en œuvre du dispositif V.I.E Pays de la Loire pour l'année 2024 (opération Astre 2024_00163) présenté en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

le soutien à quatre entreprises pour la mise en place de quatre jeunes volontaires internationaux à l'entreprise au titre du dispositif VIE Pays de la Loire, figurant en annexe 6,

Dispositif Performance Export Pays de la Loire

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 100 000 € à l'opération affectée lors de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 (opération Astre 2023-00485),

2/ Avenant à la convention n°2023_09072 avec l'ONG ACTED pour soutenir les populations victimes des inondations à Derna en Libye

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°1 entre la Région des Pays de la Loire et l'ONG ACTED relative à la convention n°2023_09072 présenté en annexe 8,

D'AUTORISER

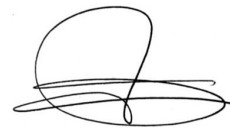
la Présidente à le signer,

3/ La projection à l'international du territoire par la coordination et l'organisation de délégations étrangères en Pays de la Loire et de délégations ligériennes à l'étranger

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 80 000 € afin de prendre en charge les frais liés à la coordination et l'organisation de délégations étrangères en Pays de la Loire et de délégations ligériennes à l'étranger.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire,
Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble.

Vote dissocié sur le point 2 : Avenant à la convention n°2023_09072 avec l'ONG ACTED pour soutenir les populations victimes des inondations à Derna en LIBYE :
Adopté à l'unanimité

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Franck LOUVRIER, Philippe HENRY.

REÇU le 12/02/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs